

LES SÉJOURS DE VACANCES

Vacances de Toussaint, Février, Pâques et Été (Centre de loisirs fermé aux vacances de Noël)

A TROUY Bourg, Votre enfant peut fréquenter le Centre de Loisirs de TROUY Bourg (réservation des dates au préalable) :

En journée complète	Accueil des enfants entre 7h30 et 9h30, fin de la journée entre 17h30 et 18h30
En ½ journée matin	Accueil des enfants entre 7h30 et 9h30, fin de la journée 12h00
En ½ journée après-midi	Accueil des enfants entre 13h30 et 14h00, fin de la journée entre 17h30 et 18h30

	1 ^{er} enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant	Tarif unique	Tarif unique	Tarif unique
QUOTIENT FAMILIAL	Forfait N°1	Forfait N°2	Forfait N°3	Journée CDL	½ Journée CDL
	3 présences sur la même semaine	3 présences sur la même semaine	3 présences sur la même semaine	Exceptionnelle	Exceptionnelle
	SEMAINE CDL	SEMAINE CDL	SEMAINE CDL	(2 maximums dans la semaine)	(2 maximums dans la semaine)
Quotient familial	JOURNEE + REPAS	JOURNEE + REPAS	½ JOURNEE	7h30 – 18h30	7h30 – 12h
Ou cartes	7h30 – 18h30	7h30 – 18h30	7h30 – 12h		ou
			ou		13h30 – 18h30
			13h30 – 18h30		
0000 à 750 et Cartes CAF	25,25 €	12,62 €	12,49 €	12,76 €	6,37 €
751 à 900	37,87 €	25,25 €	18,76 €		
901 à 1000	50,51 €	37,87 €	25,00 €		
1001 à 1100	56,83 €	44,17 €	28,14 €		
1101 à 1400	69,72 €	56,83 €	34,38 €		
Plus de 1400	75,73 €	63,11 €	37,49 €		

FACTURATION :

Chaque mois une facture vous sera envoyée. Le règlement est à effectuer auprès de la trésorerie de Bourges Municipale, ou directement en ligne, en vous connectant sur le site : <https://www.tipi.budget.gouv.fr>

Cliquer sur l'onglet "ACCEDER AU PAIEMENT" Renseigner l'identifiant de la collectivité : 020684 Saisir la référence de la dette, que vous trouverez dans l'encart situé en bas à droite de votre facture sous "Total facture"

Effectuer votre règlement

Votre facture peut être réglée à l'aide des chèques vacances ou chèques CESU. Le règlement est à effectuer directement auprès de la trésorerie de Bourges Municipale.

